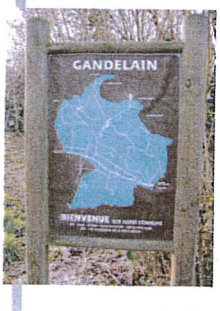

Département de l'Orne (61)

REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE :
22 AVR. 2008

Communauté de Communes

VALLÉE DU SARTHON

Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du .....2008 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Fait à Saint Denis sur Sarthon, le

Le Présiden

Mis pour être annexé à la délibération du 26 février 2008 :
« Approbation du PLU Intercommunal».

Fait à Saint Denis sur Sarthon,
Le Président,

Michel JULIEN

ARIM des Pays Normands

5.1

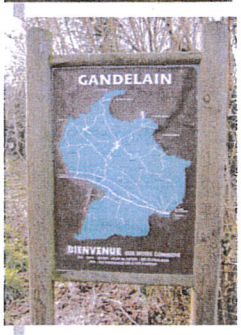

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
22 AVR. 2008

Département de l'Orne (61)

Communauté de Communes

VALLÉE DU SARTHON

Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du .....2008 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Fait à Saint Denis sur Sarthon, le

Le Président

Mis pour être annexé à la délibération du 26 février 2008 :
« Approbation du PLU Intercommunal».

Fait à Saint Denis sur Sarthon,
Le Président,

Michel JULIEN

ARIM des Pays Normands
8 Boulevard du Général Weygand - 14053 CAEN CEDEX 04
02.31.86.70.50 - portail.arim.normandie@free.fr

5.1.1

1. Eau potable

Hormis Saint Denis sur Sarthon, l'alimentation de l'eau potable sur la Communauté de communes de la Vallée du Sarthon est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SAIEP) du Val d'Ecouves regroupant 13 communes.

Jusqu'en 1997, l'alimentation en eau potable sur Saint Denis sur Sarthon était gérée par le syndicat d'eau de Colombiers et depuis la rupture du syndicat , la commune dépend du service public d'eau potable .

Pour Saint Denis sur Sarthon, le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Lyonnaise des Eaux France en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er juillet 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 30 juin 2017.

Pour les 5 autres communes : Gandelain, La Lacelle, La Roche Mabile, Livaie, Fontenay les Louvets, le service est également exploité par affermage. Le délégataire est la SAUR France en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er septembre 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 31 août 2018.

En 2005,la Communauté de communes compte 651 abonnés au SAIEP du Val d'Ecouves sur 1.880 que compte le syndicat et 580 au service public d'eau potable pour Saint Denis sur Sarthon.

1.1 Les ressources

Pour les communes de Gandelain, La Lacelle, La Roche Mabile, Livaie, Fontenay les Louvets, l'alimentation en eau provient de deux points de prélèvement sur le territoire intercommunal que sont les captages en eau souterraine de La Lacelle au lieu dit « Les Orjus » et de Gandelain au lieu dit « La Bioterie ». Sept captages ou forages assurent l'alimentation en eau du syndicat qui est en moyenne de 575 m³ par jour, soit environ 210. 000 m³ pour l'année 2005.

Les 7 stations permettent le traitement d'une eau stockée dans douze réservoirs dont neuf semi enterrés et deux sur tour et un en bâche soit un volume de stockage de 1.850 m³ .

La commune de Saint Denis sur Sarthon ne dispose pas de ressources propres, son alimentation en eau provient en totalité d'un achat d'eau à la Communauté Urbaine d'Alençon au lieu dit « La Fortinière » qui est alimentée soit par l'eau de la source « Moulin de Launay » soit par l'eau traitée de la rivière « La Sarthe » à Alençon (en cas de turbidité excessive du Moulin de Launay). Cet achat d'eau provient d'une station de reprise, équipée d'un système de chloration en ligne, situé sur la commune de Pacé. L'eau est stockée dans le réservoir du bois de Chaumont soit un volume de stockage de 150 m³.

La commune de Saint Denis sur Sarthon alimente par vente d'eau en gros les écarts de la commune de La Ferrière Bochard (Communauté Urbaine d'Alençon, lieu dit « Les Louvetières »).

LES RESSOURCES PROPRES :

SAIEP
du Val d'Ecouves

Nature	Localisation	Désignation	Production 2003 (m^3)	Production 2004 (m^3)	Production 2005 (m^3)
Captage en nappe souterraine	LA LACELLE	Prélèvement « Les Orjus»	9.006	9.199	6.750
Captage en nappe souterraine	GANDELAIN	Prélèvement « La Bioterie"	21.772	23.144	20.391
Captage en nappe souterraine	ROUPERROUX	« Les Volets »	55.840	68.431	63.971
Captage en nappe souterraine	SAINT ELLIER DES BOIS	« La Groussière »	6.847	6.712	4.559
Captage en nappe souterraine	SAINT DIDIER D'ECOUVES	« Les Vallées »	25.696	30.323	24.245
Captage en nappe souterraine	CIRAL	« Le Grand Germancé »	33.792	26.635	15.224
Forage	SAINT DIDIER D'ECOUVES	« La Brousse »	204.679	169.836	173.384

L' origine des volumes d'eau :

St Denis sur Sarthon

	2001 (m^3)	2002 (m^3)	2003 (m^3)	2004 (m^3)	2005 (m^3)
Achat d'eau (La Fortinière)	80.661	64.984	74.853	76.388	84.443
Vente d'eau (Les Louvetières)	12.186	10.993	11.950	11.621	11.913
Volume consommé Par la commune	68.475	53.991	62.903	64.767	72.530
Evolution de la consommation		-21,15%	+16,50%	+2,96%	+11,98%

1.2 La qualité

Le contrôle officiel est effectué par les services de la DDASS qui relèvent une bonne qualité bactériologique. Un programme d'autocontrôle a été mis en place afin de renforcer les analyses officielles permettant d'assurer une meilleure qualité de l'eau distribuée sur les communes appartenant au SAIEP du val d' Ecouves.

Les résultats des analyses effectuées conformément à l'article D. 1321-103 du Code de la Santé Publique indiquent :

- Taux de conformité analyses bactériologiques officielles DDASS : 93.6%
- Taux de conformité analyses physico-chimiques officielles DDASS : 94.7%
- Taux de conformité analyses bactériologiques autocontrôles exploitant : 100%

Taux de conformité analyses physico-chimiques autocontrôles exploitant : 94.1%

Globalement pour les 5 communes intégrées au SAIEP du Val d'Ecouves, l'eau est de bonne qualité bactériologique et physico- chimique mais présente souvent des teneurs en fer et manganèse au dessus des normes et qui nécessiteront un traitement approprié.

L'eau provenant des sept sources est faiblement minéralisée (THt <10°F) et nécessite un traitement de remise à l'équilibre calcocarbonique. Le pH très bas de l'eau provenant de ces ressources la rend très corrosive.

Chaque station est donc équipée d'un filtre à neutralite. L'eau brute faiblement minéralisée en traversant ces filtres se recharge en carbonate de calcium et magnésium.

Sur la commune de Saint Denis sur Sarthon, 100 % des paramètres contrôlés (microbiologiques et physico–chimiques en production comme en distribution) en 2005 sont conformes. Toutefois l'eau distribuée est de type dure (dureté élevée, calcaire).

1.3 Le réseau de distribution

La desserte de l'eau est assurée par des canalisations en PVC de diamètre variant entre 40 et 160 millimètres sur les communes de Gandelain, La Lacelle, La Roche Mabile, Livaie et Fontenay les Louvets. Le réseau pour l'ensemble du syndicat est long de 208 km.

En 2005, la longueur totale des canalisations pour Saint Denis sur Sarthon était de 30 Km, les canalisations ont un diamètre compris entre 40 et 150 millimètres de diamètre et sont soit en PVC soit en fonte. Une dégradation significative du réseau a été noté pour l'année 2005. Une recherche de fuites a donc été effectuée afin de rétablir un indice correct pour 2006.

Afin d'assurer l'urbanisation des zones envisagées dans le PLU, il conviendra de prévoir les canalisations dont le débit sera conforme avec les zones à desservir.

1.4 La défense incendie

La protection incendie est assurée par 46 postes incendie et 5 réserves en eau desservant la Communauté de communes :

- Saint Denis sur Sarthon : 27 postes incendie dont 12 desservant le bourg de diamètre allant de 60 (Grand Pré) à 150 (Mélivier).
- Gandelain : 5 postes incendie dont 1 desservant le bourg de diamètre 30 (le Bourg) à 100 (Les Brûlés) et 3 réservoirs de capacité 100 à 200 m³ .
- La Lacelle : 2 postes incendie dont 1 desservant le bourg de diamètre 80 à 100 (le Bourg) et 1 réservoir de capacité 50 m³.
- La Roche Mabile : 4 postes incendie dont 1 desservant le bourg de diamètre 80 sur l'ensemble de la commune.
- Livaie : 3 postes incendie dont 1 desservant le bourg de diamètre 80 (Le Bourg) à 100 (La Baudrière).
- Fontenay les Louvets : 5 postes incendie dont 2 desservant le bourg de diamètre 80 (La Savatte) à 100 (La Bourrichère) et 1réservoir de capacité 150 m³.

2. Eaux usées

2.1 Le système actuel

Saint Denis sur Sarthon est la seule commune du territoire intercommunal qui dispose d'une unité de traitement communale. Le système épuratoire utilisé est celui des « boues activées en aération prolongée » avec épaississement statique des boues et stockage en silo puis valorisation en agriculture (épandage). Elle comporte :

- un poste de prélèvement
- un pré-traitement
- dégrillage automatique courbe
- dessablage, dégraissage aéré
- un bassin d'aération (avec anoxie)
- un bassin clarificateur (raclé) avec cliffard
- un regard de dégazage
- un silo à boues
- un rejet dans le Sarthon

Dans le bourg de Saint Denis, le réseau collectif compte 330 branchements sur un total de 344. En 2005, la longueur totale du réseau des eaux usées pour Saint Denis sur Sarthon était de 6,95 Km

La station de traitement a été réalisée en 1994 avec un rejet après traitement dans le Sarthon, elle est située au sud ouest du bourg au « pont » Route de Ravigny. Elle possède une capacité nominale de 1.200 équivalent/habitant non atteinte encore aujourd'hui (charge organique entrante estimée à 610 EH dans le bilan annuel 2005 du SATESE) et de capacité suffisante pour assurer le traitement des futures constructions .

Le service d'assainissement compte actuellement 344 abonnés.

Des mesures d'efficacité de la station d'épuration sont régulièrement réalisées par le SATESE. Les différentes analyses montrent des rendements épuratoires toujours élevés.

Les derniers résultats d'analyses (rapport annuel SATESE 2005) :

Les concentrations sur 24h

	MES Mg/l	DBO5 Mg/l	DCO Mg/l	N-NTK Mg/l	Pt en P Mg/l	Débit M3/j
Normes de rejet sur 24h	30	30	90	10		
Effluent AMONT	239	260	598	88.4	12	
Effluent AVAL	15	10	68	3.6	5.1	126

Les rendements épuratoires sur 24h

	MES	DBO^5	DCO	NTK	PT	Débit en m^3/j
Valeurs nominales en kg/j	92	63	138	21	4.8	210
Pollution reçue kg/j	30.1	32.8	75.3	11.1	11.5	
Pollution rejetée kg/j	1.9	1.3	8.6	0.45	0.6	126
Rendements épuratoires	94	96	89	96	95	

Le réseau a reçu en décembre 2005 une pollution industrielle due à un changement de fabrication engendrant un dysfonctionnement de la station d'épuration avec dégradation de la qualité rejetée durant 15 jours environ.

Une réhabilitation du réseau pourrait être envisagée.

Les boues de la commune de Saint Denis sur Sarthon font l'objet d'une valorisation agricole qui sont épandues sur les terres conformément au plan d'épandage établi en 2001.

En 2005, les boues produites sont conformes au décret du 8 janvier 1998 et 408 m^3 de boues ont fertilisé 11 .8 hectares des terres agricoles sur la commune de Saint Denis sur Sarthon exclusivement pour des cultures de maïs.

En 2005, deux analyses des boues ont été réalisées dont les résultats concernant les teneurs en traces métalliques sont inférieures aux seuils fixés par la réglementation. Il en est de même pour les teneurs en composés organiques.

Pour Saint Denis sur Sarthon, au regard de la capacité de la station d'épuration actuelle et des zones d'urbanisation future, une extension de la station n'est pas nécessaire.

2.2 Les zonages d'assainissement

Hormis La Lacelle qui avait déjà approuvé définitivement le zonage d'assainissement par délibération du Conseil municipal en date du 4 octobre 2002 après l'enquête publique prévue par la loi sur l'eau, les cinq autres communes de la communauté de communes : Gandelain, La Roche Mabile, Fontenay les Louvets, Saint Denis sur Sarthon et Livaie ont terminé leur étude de zonage d'assainissement et chaque Conseil Municipal a délibéré.

Le zonage d'assainissement a été soumis à enquête publique du 5 février au 7 mars 2007.

L'approbation définitive du zonage d'assainissement après l'enquête publique prévue par la loi sur l'eau a été validée par délibération des conseils municipaux. Tous, à l'exception de Livaie (délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2007) ont pris comme orientation de mettre en place un assainissement collectif au moins sur le secteur du bourg .Gandelain : délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2007

- La Roche Mabile : délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2007
- Fontenay les Louvets : délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2007
- Saint Denis sur Sarthon : délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2007 confirmant l'assainissement collectif dans le bourg avec des extensions aux secteurs proches de celui-ci qu'il est prévu d'urbaniser ainsi que dans les hameaux de « La Hardonnière », « La Piogerie » et « La Renardière » et celle du 11septembre 2007 décidant de remettre le hameau de « La Hardonnière » en assainissement non collectif.

Au regard de l'inexistence de stations d'épuration, la création de celles-ci serait rendue nécessaire.

Gandelain :

L'assainissement collectif concernerait le bourg dans sa totalité. La station d'épuration possèderait une capacité nominale de 200 équivalent/habitant. Le réseau collectif compterait 50 branchements au total.

La Roche Mabile :L'assainissement collectif concernerait le bourg étendu aux hameaux de : Hauteville, La Grande Ouche et La Métairie.

La station d'épuration possèderait une capacité nominale de 260 équivalent/habitant. Le réseau collectif compterait 67 branchements environ.

Fontenay les Louvets :L'assainissement collectif concernerait le bourg : villages de La Savatte et de La Métairie ainsi que la parcelle N°60 au « Champ du Poirier » (futur lotissement). La station d'épuration possèderait une capacité nominale de 100 équivalent/habitant. Le réseau collectif compterait 24 branchements au total.

La Lacelle :

L'assainissement collectif concernerait le bourg. La station d'épuration possèderait une capacité nominale de 150 équivalent/habitant. Le réseau collectif compterait 35 branchements au total.

3. Eaux pluviales

Les réseaux de collecte des eaux pluviales sur la communauté de communes sont essentiellement constitués de caniveaux, buses et fossés qui fonctionnent de façon gravitaire. Celles-ci sont rejetées dans le milieu naturel

4. Traitement des déchets

Le territoire desservi correspond à l'intégralité des communes de la communauté : Fontenay les Louvets, Gandelain, La Lacelle, Livaie, La Roche Mabile, Saint Denis sur Sarthon

Le traitement des déchets est une compétence communautaire

La communauté de commune a fait appel à Société Normande de Nettoiement (SNN) basée à Arçonnay qui assure ainsi la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés, déchets verts, encombrants, déchets « propres et secs » valorisables par recyclage.

4.1 Les ordures ménagères

Conditionné en sacs, le ramassage au porte à porte s'effectue seulement sur la commune de Saint Denis sur Sarthon (une fois par semaine), soit pour 1080 habitants.

Le ramassage par conteneurs (37 conteneurs) se fait en points d'apport volontaire, une fois par semaine sur les cinq autres communes de la Communauté : Fontenay les Louvets, Gandelain, La Lacelle, Livaie, et La Roche Mabile soit 1161 habitants.

4.2 Les encombrants

Une benne à encombrants de 20m3 est mise périodiquement à disposition de chaque commune, à raison de 14 par an, en roulement sur le territoire c'est à dire quatre pour Saint Denis sur Sarthon et deux pour les autres communes.

4.3 Le tri sélectif

Toutes les communes disposent « de point de recyclage » sur lequel est situé des conteneurs Eco 5000 destinés à recueillir la collecte sélective des habitants (verre, plastique, métal, journaux, magazines)

Pour le tri sélectif, les tonnages collectés sont acheminés vers le centre de tri de la S.N.N. et les matériaux triés sont ensuite dirigés vers les repreneurs désignés par Eco Emballage.

Au titre de l'année 2004, il a ainsi été traité :

- 585.55 tonnes d'Ordures Ménagères
- 153.94 tonnes triées se décomposant de la manière suivante :
    - 78.935 tonnes de verre
    - 58.450 tonnes de papier – carton
    - 16.555 tonnes de plastiques - métal

4.4 La déchetterie

Il n'existe pas de déchetterie sur le territoire intercommunal.

Le traitement des déchets s'effectue au centre d'enfouissement technique de la Société Normande de Nettoiement (S.N.N.) à Arçonnais.

Département de l'Orne (61)

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE:
22 AVR. 2008

Communauté de Communes

VALLÉE DU SARTHON

Plan Local d'Urbanisme

Réseau d'eau potable

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du .....2008 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Fait à Saint Denis sur Sarthon, le

Le Présider

Mis pour être annexé à la délibération du 26 février 2008 :
« Approbation du PLU Intercommunal».

Fait à Saint Denis sur Sarthon,
Le Président,

Michel JULIEN

ARIM des Pays Normands

5.1.2